

Modalités de compensation des émissions résiduelles

Depuis 2016, Aéroports de Lyon compense l'intégralité de ses émissions sur le périmètre Scope 1 et 2 (voir Annexes 1 et 2) ainsi que les émissions du Scope 3 liées aux déplacements professionnels de ses salariés.

Ces compensations sont émises par des organismes spécialisés et les projets les générant sont choisis par Aéroports de Lyon parmi les programmes reconnus et acceptés par l'Airport Council International dans le cadre de la certification Airport Carbon Accreditation : Gold Standard, Clean Development Mechanism, VERRA/VCS, Puro Earth, Label Bas Carbone etc. Le recours à ces programmes et l'obtention de certificats uniques permettent notamment d'attester de l'authenticité des compensations, du respect du principe d'additionnalité des projets, et de l'absence de double comptage (retrait des crédits).

Le tableau ci-dessous présente la liste des crédits/volumes émis à date au profit d'Aéroports de Lyon pour la compensation volontaire de ses émissions résiduelles (y.c. plateforme Lyon Saint Exupéry et, à partir de 2021 Lyon Bron également), ainsi que les projets et certifications associés.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Organisme	GERES / CO2Solidaire	GERES / CO2Solidaire	GERES / MICROSOL	GERES / MICROSOL	ENVISA	ENVISA	WENOW	SOUTHPOLE	ENVISA
Projet	Projet Cuiseurs améliorés au Cambodge	Projet Cuiseurs améliorés au Cambodge	Qori Q'Oncha, improved cookstoves diffusion programme au Pérou	Qori Q'Oncha, improved cookstoves diffusion programme au Pérou	Dori Alimentos Ltda - Biomass Based Project - Brazil	Dori Alimentos Ltda - Biomass Based Project - Brazil	Incomex Hydroelectric Project - Brazil	Bamako Clean Cookstoves - Improving livelihoods and fighting desertification in the Sahel zone, Mali	Stockage de carbone dans les bâtiments de grande portée en bois, France
Certification	VERRA	VERRA	GOLD STANDARD	GOLD STANDARD	VERRA	VERRA	CLEAN DEVELOPMENT MECHANISM	GOLD STANDARD	PURO EARTH
Crédits/volumes émis (tequCO2)	4600	4525	4000	4250	2570	1800	1700	983	345
Coût (en €/tequCO2)	< 10	< 10	< 10	< 10	14	14	<10	<10	>30

En 2021 et 2022, Aéroports de Lyon a lancé en partenariat avec le Département du Rhône et l'Office National des Forêts deux projets de reforestation dans le Beaujolais, ayant obtenu le Label Bas Carbone (Méthode Reconstitution de Forêts Dégradées) et dont les plantations ont été effectuées en décembre 2021 et décembre 2022. Ces projets doivent permettre l'attribution à Aéroports de Lyon de plus de 1500 tequCO2 à l'issue d'une période de 5 ans, donc à horizon 2026/2027, conformément au fonctionnement du Label Bas Carbone. Ce volume permettra à Aéroports de Lyon de contribuer à hauteur de ses émissions résiduelles ces années-là. En 2023, nous avons également lancé un projet de transition agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, plusieurs entités régionales VINCI et des agriculteurs membre du GEDA de l'Ozon, certifié Label Bas Carbone en Juin 2024. L'objectif visé est de reproduire ce type de partenariat régulièrement sur des projets divers éligibles au Label Bas Carbone (forestiers, agricoles) et situés sur le Territoire, afin de compenser chaque année au plus près du lieu des émissions. D'ici à l'horizon 2026 de compensation locale, Aéroports de Lyon poursuivra ses efforts de compensation volontaire en France ou à l'international, sur des projets certifiés et rigoureusement sélectionnés pour s'assurer de leur qualité.